

Arrêté tripartite, fixant la liste et le mode de saisine des personnes qualifiées prévues par la loi du 2 janvier 2002 modifiée, rénovant l'action sociale et médico-sociale .

**La Directrice Générale de l'Agence régionale de santé de Basse-Normandie,
Le Préfet de l'Orne,
Le Président du Conseil général de l'Orne,**

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L.311-5,

VU la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 modifiée, rénovant l'action sociale et médico- sociale, notamment son article 9,

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le décret n° 2003 – 1094 du 14 novembre 2003, relatif à la personne qualifiée mentionnée à l'article L.311-5 du code de l'action sociale et des familles susvisé,

VU le décret n° 2009 – 1484 du 3 décembre 2009 relatif aux Directions départementales interministérielles,

VU le décret n° 2010 - 336 du 31 mars 2010, portant création des Agences régionales de santé,

SUR proposition du Directeur délégué territorial de l'Orne de l'Agence régionale de santé de Basse- Normandie, de la Directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Orne et du Directeur général des services du Conseil général de l'Orne,

ARRESENT :

Article 1^{er} : La liste des personnes qualifiées, auxquelles toute personne prise en charge par un établissement ou un service social ou médico-social ou son représentant légal peut faire appel, en vue de l'aider à faire valoir ses droits, est composée, pour le département de l'Orne, des personnes suivantes :

- Monsieur Pierre CHANTREL, retraité, domicilié 10, rue de la Libération, 72610 CHAMPFLEUR, ancien Directeur d'une association d'accueil et de réinsertion sociale pour adultes ;
- Madame Christiane DIVAY, retraitée, domiciliée « Launay », 61200 FONTENAI sur ORNE, ancienne Directrice d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ;
- Monsieur Jean- Marie GOUSSIN, retraité, domicilié 8, résidence des 2 Aigles, 61300 L'AIGLE, Président d'une association médico-sociale ;
- Monsieur Jean-Pierre LE MARCHAND, retraité, domicilié « Le Mont », 61100 LES TOURAILLES, ancien Directeur général d'une association médico-sociale.

Article 2 : Cette liste sera transmise aux établissements et services sociaux et médico-sociaux, qui devront en informer les personnes accueillies dans leurs structures.

Article 3 : Afin que la personne qualifiée choisie par ses soins puisse la contacter, la personne prise en charge ou son représentant légal expose sa requête par courrier et fait connaître son choix et ses coordonnées (adresse et numéro de téléphone) au secrétariat :

- de la Direction de l'offre de santé et de l'autonomie à la Délégation territoriale de l'Orne de l'Agence régionale de santé de Basse- Normandie, Cité administrative, Place Bonet, BP 539, 61016 ALENCON – cedex . (T : 02 33 80 83 00, courriel : ars-bnormandie-dt61-direction@ars.sante.fr)
- du service cohésion sociale à la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, Cité administrative, Place Bonet, BP 538, 61007 ALENCON- cedex (T : 02 33 32 50 50, courriel : ddcspp@orne.gouv.fr)
- du Pôle sanitaire social du Conseil général , 13, rue Marchand Saillant, CS 70541, 61016 ALENCON- cedex. (T : 02 33 81 60 00, courriel : pss.dir@cg61.fr)

Le secrétariat sollicité confirme au demandeur, dans tous les cas par courrier, que la saisine faite a été transmise au destinataire.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de CAEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Le Directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé de Basse- Normandie, la Directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Orne et le Directeur général des services du Conseil général de l'Orne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs des Préfectures de la Région Basse- Normandie et de l'Orne et au Bulletin officiel du département de l'Orne.

Fait à ALENCON, le **05 OCT. 2014**

La Directrice générale

Le Préfet de l'Orne,

Le Président du Conseil général de l'Orne,

de l'ARS de Basse- Normandie,

ARS de Basse Normandie
Directeur Général Adjoint

Monique RICOMES
Vincent KAUFFMANN

Jean- Christophe MORAUD

Alain LAMBERT